

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 29 mars 2022

* Le PV intégral, affiché et publié sur le site de la commune www.guerny-village.fr peut être consulté en mairie.

Etaient absents excusés:

Mme Monique CATON, pouvoir M. Thomas LEPILLER.

M. Eric BAZET, pouvoir Mme Catherine LEPILLER

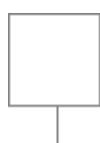
Absents : M. Antonio ALVES HELENO, M. Jacques LEGROS

Secrétaire de séance : M. Alain DUVAL

A l'ouverture de la séance, M. PETIT interroge Mme le Maire sur des informations de faits de harcèlement exercés par la municipalité à l'encontre de l'employé communal qui circulent dans la commune.

Mme le Maire répond que M. BRASSEUR est en congé maladie depuis le début de l'année et, de ce fait, est directement géré par le Centre de Gestion 27 de EVREUX.

?



1) Approbation du P.V. du 15 décembre 2021,

Le PROCES VERBAL du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

2) Centre de Gestion : Protection sociale complémentaire

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis avant toute décision.

3) Communauté de communes

Le conseil municipal approuve les propositions de modifications statutaires suivantes:

- suppression de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action,
- précision que l'OPAH reste indirectement dans le giron intercommunal.

4) Location 2022 des Marais Communaux,

Le Conseil Municipal décide la reconduction des locations des marais à l'E.A.R.L. le Prieuré et à Mr Philippe LEPILLER pour l'année 2022

5) Devis d'entreprises d'entretien des espaces verts,

Madame le maire présente deux devis étudiés par MM DUVAL et IHARASSARRY :

Le conseil municipal valide le devis de M. DUMENY Sébastien à l'unanimité pour un forfait mensuel de 2 000 € TTC payable mensuellement.

6) Salle des Fêtes :

a) Tarifs pour les entreprises,

Le conseil décide à l'unanimité de ramener le tarif de location à 800 €, ménage compris.

b) Petits équipements : Report WIFI, Écran de projection, Vidéo projecteur, Barbecue.

MM. LEPILLER et IHARASSARRY se proposent pour fabriquer un barbecue.

Le conseil donne son accord pour l'achat des petits équipements.

7 S.I.E.G.E. : Eclairage public

Passage en ampoule Led de l'éclairage sur Gisancourt

Madame le Maire propose l'installation d'une première tranche d'éclairage LED à GISANCOURT.

Horaires d'éclairage

Madame le Maire propose pour réduire la facture de l'éclairage public (4 019 € en 2021):

- soit d'éteindre l'éclairage entre 0 h à 5 h du matin comme Château sur Epte l'a fait sans constater d'augmentation des incivilités : 50 % d'économie.

- soit de réduire de 1 h par nuit la durée d'éclairage : 10% d'économie.

Le conseil opte pour la réduction d'une heure de la durée d'éclairage.

8 Installation du défibrillateur

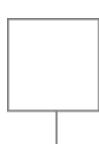
Le conseil du 15/12/2022 avait demandé à Monsieur Antonio ALVEZ HELENO de bien vouloir réaliser ces travaux à titre gracieux (les fournitures restant évidemment à la charge de la commune).

La commune devra faire appel à une entreprise en cas de réponse négative de M. ALVEZ.

9 Vidéo protection

Madame le Maire organisera une réunion de présentation aux conseillers par la gendarmerie.

Avant les votes des points suivants de l'ordre du jour, M. LEPEUPLE présente une note explicative sur la situation économique de la commune :



Depuis 2018, les dépenses de fonctionnement ont dépassé les recettes de 48 200 € par an en moyenne. Les réserves financières ont été réduites de 144 656 € en 3 ans.

Ainsi qu'il vous l'avait été indiqué au moment du vote du budget 2021, il aurait fallu augmenter les taux d'imposition communaux à la Taxe Foncière (les seuls que la municipalité peut décider). Le conseil avait alors choisi de différer cette augmentation en présentant un budget équilibré qui absorbait la totalité des réserves financières de la commune (44 659 €) en prévoyant de gérer au plus près les dépenses.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 présente un résultat positif de 10 850 € portant les réserves à 55 509 €. Les dépenses sont en baisse de 29 667 € par rapport à 2020 (mais 23 000 € d'amortissements des immobilisations n'ont pas été comptabilisés). Les principales économies réalisées ont juste permis d'inverser la tendance en contenant le niveau des dépenses. Ce qui montre que nous sommes arrivés à une limite des économies évidentes et que nous devons envisager d'autres solutions.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 33 900 € par rapport à 2020 en raison des impôts, taxes et dotations que nous ne maîtrisons pas, sauvant ainsi les réserves financières de 2021 mais sans aucune garantie pour l'avenir.

BUDGET 2022 – FONCTIONNEMENT.

Le budget de fonctionnement présente des dépenses en hausse de 57 700 €.

Les frais généraux augmentent de 41 000 € du fait du coût des énergies (électricité et gaz) et du recours à des prestataires externes pour les entretiens (informatique, espaces verts, fossés, bâtiments). Les autres charges de gestion courante augmentent de 15 700 € en raison de provision pour impayés, d'une subvention à l'association des Fêtes et Loisirs qui prend en charge certaines manifestations festives antérieurement gérées par le CCAS. Nous avons aussi provisionné des dépenses qui, si elles sont réalisées pourraient être transférées dans le budget des investissements. A nouveau nous avons prévu de ne pas amortir les immobilisations de la commune mais nous n'avons pas provisionné les pertes qui seront constatées lorsque nous supprimerons les éléments fictifs figurant toujours dans le bilan de la commune (véhicule TALBO, 4 photocopieurs, etc.).

Avec une augmentation de 3 points du taux de la taxe foncière le budget restera équilibré après absorption des réserves constituées en 2021.

INVESTISSEMENTS.

Le compte administratif 2021 se solde par le résultat escompté de 36 500 € permettant avec le solde précédent de rembourser l'emprunt. En révisant de façon très précise les contrats et les facturations de la rénovation de la nef de l'église, nous avons réalisé 18 200 € d'économie sur les devis ce qui a permis d'effectuer 16 600 € de travaux indispensables mais non prévus (linteau de la porte, étanchéité du rampant du transept sud et bancs).

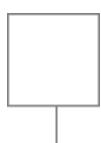
Les dépenses budgétées pour 2022 sont constituées de 50 000 € pour le remboursement du crédit relais des travaux de l'église et de 74 000 € pour de nouveaux investissements : défibrillateur, vidéo protection du village, radars pédagogiques pour la sécurité du carrefour de l'église et poursuite de la modification de l'éclairage public par LEDS (62 500 €).

Les recettes sont constituées des remboursements de TVA sur les investissements précédents, de subventions pour les nouveaux investissements et d'un prêt relais permettant d'attendre le paiement des subventions.

SERVICE DES EAUX.

Le compte administratif 2021 se solde par une perte de 26 731 € compensée par le report de l'année antérieure. Ce résultat, fortement impacté par 9 941 € de créances impayées, ne prend pas en compte les éléments suivants renvoyés sur l'exercice 2022 : avoir des surfacturations d'achat d'eau (+ 25 540 €) et prestation SUEZ (- 7 200 €).

Le budget de fonctionnement sera déficitaire de 7 300 € compensés par le report de l'année antérieure. En effet, malgré l'avoir sur l'achat d'eau, nous devrons payer la redevance d'assainissement de 2017 et ses pénalités de retard de 6 200 € ainsi que la prestation SUEZ. Nous avons aussi comptabilisé 12 400



€ de pertes sur créances antérieures et annulations de titres (avoirs non transmis à la trésorerie). Si le budget avait pu le supporter, nous aurions provisionné environ 20 000 € de créances douteuses (factures toujours impayées malgré nos efforts d'analyses et de clarifications).

Le budget d'investissement n'appelle pas de commentaire particulier. Le remplacement des compteurs et la pose des dispositifs de radio relève seront payés en 2022 à hauteur de 9 900 € soit sensiblement moins que le devis.

10 Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2021

*** Commune**

Dépenses d'exploitation	156 948,80 €
Recettes d'exploitation	167 798,85 €
Résultat de fonctionnement 2021	+ 10 850,05 €
Résultat de clôture (2020+ 2021) (44 658,79 + 10 850,05)	+ 55 508,84 €
Dépenses d'investissement	24 507,13 €
Recettes d'investissement	61 072,92 €
Résultat d'investissement 2021	+ 36 565,79 €
Résultat de clôture (2020+ 2021) (12 004,47 + 36 565,79)	+ 48 570,26 €

***C.C.A.S.**

Dépenses d'exploitation	2 602,75 €
Recettes d'exploitation	0,00 €
Déficit de fonctionnement 2021	- 2 602,75€
Résultat de clôture (2020 + 2021) (3 631,13 - 2 602,75)	1 028,38 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	1 000.00 €
Excédent d'investissement 2021	0,00 €
Résultat de clôture (2020 + 2021)	1 000.00 €

***Eau**

Dépenses d'exploitation	51 942,48 €
Recettes d'exploitation	25 211,47 €
Déficit de fonctionnement 2021	- 26 731,01 €
Résultat de clôture (2020+ 2021) (34 044,04 - 26 801,43)	7 242,61 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	1 294.31 €
Résultat d'investissement 2021	1 294,31 €
Résultat de clôture (2020 + 2021) (3 637,22 + 1 294,31)	4 931,53 €

Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2021 sont approuvés par 7 voix pour.

13 Vote des taux d'impositions,

Après discussion et vote par 6 voix pour et 3 contre, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3 points les deux taux pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti :	38,47 %
Taxe foncière non bâti	33.55 %

14 Vote des subventions,

Association des Fêtes et Loisirs de GUERNY GISANCOURT (AFL2G)

Mme le Maire propose une subvention de 3 000 € pour cette nouvelle association qui prendra en charge certaines festivités précédemment assumées par le CCAS.



Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

15 Vote des budgets Commune et Eau

Madame le Maire présente les documents des budgets élaborés par M. DUVAL.

I - COMMUNE

Dépenses d'exploitation	214 629 €
Recettes d'exploitation	159 120 €
Déficit de fonctionnement 2022	- 55 509 €
Résultat de clôture (2021+ 2022) (55 509 -55 509)	0,00 €
Dépenses d'investissement	130 396 €
Recettes d'investissement	81 826 €
Déficit d'investissement 2022	- 48 570 €
Résultat de clôture (2021 + 2022) (48 570 - 48 570)	0,00 €

II - EAU

Dépenses d'exploitation	56 902 €
Recettes d'exploitation	49 659 €
Déficit de fonctionnement 2022	- 7 243 €
Résultat de clôture (2021 + 2022) (7 243 -7 243)	0,00 €
Dépenses d'investissement	9 900 €
Recettes d'investissement	4 968 €
Déficit d'investissement 2022	- 4 932 €
Résultat de clôture (2021 + 2022) (4 932 - 4 932)	0,00 €

Les budgets 2022 de la Commune et de l'eau sont approuvés à l'unanimité.

16 Poubelles des cimetières et mairie - salle des fêtes,

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir sortir et rentrer les poubelles en l'absence de l'employé communal.

Mrs DUVAL et LEPEUPLE s'occuperont des poubelles de l'ancien cimetière, M. LEPILLER de celles du nouveau cimetière et Mrs DALLEMAGNE et IHARASSARRY de celles de la mairie.

17 Changement de référentiel comptable

La commune devra passer en 2023 au référentiel comptable M57 pour le budget de la commune. Ce changement obligatoire impliquera très probablement des frais d'assistance informatique pour la mutation des fichiers, pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur et pour le renforcement de nos liaisons informatiques déjà très insuffisantes actuellement. Nous avons provisionné ces frais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

